Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2017)
Heft: 3

Artikel: OCPPAM : Genève, canton à vocation internationale
Autor: Felley, Jérôme
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-781561

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'emplacement sur lequel les nouveaux cantonnements de Meyrin-Mategnin seront construits.
Photo © OCPPAM.

Protection de la population

OCPPAM : Genève, canton à vocation internationale

Jérôme Felley
Directeur général, OCPPAM

Entrée dans la Confédération helvétique en 1815, la République et canton de Genève est un canton suisse de 282 km² pour près de 500'000 habitants. Situé à l'extrémité occidentale de la Suisse, il partage plus de 95% de ses frontières avec la France. Son aire métropolitaine forme une agglomération transfrontalière, le « Grand Genève, » pour une population totale, selon les critères retenus, allant de 600'000 à 950'000 habitants.

Avec ses organisations internationales, 250 missions, représentations et délégations permanentes ainsi que plusieurs centaines d'organisations non-gouvernementales, Genève est le lieu qui accueille le plus d'organisations internationales au monde. Cela en fait un des deux centres de coopération internationale les plus importants du globe, le deuxième étant New York. Héritier d'une longue histoire humaniste et humanitaire, tradition valant à sa principale commune d'être qualifiée de « Ville de la paix, »le canton est régulièrement le théâtre de nombreuses négociations à impact potentiellement historique.

Enfin, à l'échelon suisse, son importance économique mérite également d'être soulignée. Il constitue la deuxième place financière du pays après Zurich, regroupant de nombreux établissements bancaires et de négoce de matières premières. La présence d'un aéroport international sur son territoire est un élément essentiel au développement du canton ainsi que de la région lémanique comme des départements français voisins, en leur offrant un accès privilégié sur le monde.

Ces quelques considérations permettent de souligner l'importance de mettre en œuvre une politique de sécurité à même de soutenir les ambitions du canton de Genève.

La sécurité, un enjeu permanent

Pour maintenir son attractivité et continuer à offrir la meilleure qualité de vie possible, le canton doit garantir au quotidien les conditions-cadres pour sa prospérité et sa sécurité ainsi que celle de l'ensemble de sa population. Dans cette perspective, il collabore activement avec les communes, les autres cantons, la Confédération et ses partenaires français afin d'anticiper, de gérer et de résorber des crises ou des événements extraordinaires.

Pour répondre à ces exigences, Genève doit disposer d'infrastructures, de moyens et de personnels de haut niveau, interopérables, capables, conjointement, de maîtriser des incidents ou des événements ponctuels d'envergure variable.

Dans ce cadre, le département de la sécurité et de l'économie (DSE) est chargé de la sécurité et de l'ordre public. La sécurité se définit comme l'ensemble des mesures visant à évaluer, prévenir, écarter les menaces et maîtriser les risques, notamment naturels ou technologiques. Elle inclut, à ce titre, la maîtrise des catastrophes naturelles et anthropiques, ainsi que d'autres situations exceptionnelles.

Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM)

Pour remplir une partie de son mandat, le DSE a confié différentes missions à l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM), issu de la fusion des précédents services de la sécurité civile et des affaires militaires. Cette évolution s'inscrit dans une logique comparable à ce qui existe dans les autres cantons suisses, par un regroupement des thèmes de la protection de la population et des affaires militaires.
L'OCPPAM, créé le 1er janvier 2013, assume ainsi les tâches cantonales découlant de la mise en œuvre des deux instruments de la politique de sécurité définis par la Confédération que sont la protection de la population et l'armée, ainsi que leur déclinaison au niveau de la politique publique cantonale « Sécurité civile et armée. »L'office est, de ce fait, le répondant principal

du canton auprès de la Confédération pour toutes les questions liées à la protection de la population, aux affaires militaires et à l'approvisionnement économique du pays.
Sans être une organisation partenaire de la protection de la population, l'Armée y participe activement. Le rapprochement entre ces deux instruments prend tout son sens, dans une perspective de coordination. Pour mémoire, l'Armée intervient à titre subsidiaire, lorsque les moyens civils sont dépassés. En raison de ses spécificités, Genève fait d'ailleurs partie des cantons qui bénéficient le plus de ces engagements subsidiaires. En effet, lors de manifestations, d'évènements majeurs ou de situations particulières, la Genève internationale profite régulièrement des prestations de l'Armée, notamment pour la protection des représentations diplomatiques (AMBA CENTRO) ou en renforcement du dispositif de surveillance de l'aéroport (AERO SUBITO).

Missions de l'OCPPAM

Préalable indispensable à la poursuite de son objectif central de protéger la population, l'OCPPAM doit procéder, dans un premier temps, à l'identification des dangers susceptibles d'affecter le territoire du canton, sa population et ses biens. Cet inventaire réalisé, il convient ensuite d'évaluer de manière continue la probabilité et les conséquences potentielles de la survenue de ces menaces.
Cette analyse des risques permet enfin de confirmer l'adéquation ou non de l'organisation des organismes de secours et de leurs dispositifs d'intervention. Elle est donc un produit essentiel pour que l'OCPPAM puisse s'assurer du bon état de préparation des moyens de réponse et, cas échéant, proposer des adaptations.

Dans le cadre de la préparation à l'intervention, l'OCPPAM est notamment responsable de la mise en place de l'échelon de conduite des opérations et de coordination des moyens d'intervention disponibles sur le canton en cas de situation exceptionnelle, soit l'état-major cantonal de conduite placé sous les ordres du directeur général de l'OCPPAM. Ce dispositif se veut modulaire, évolutif et doit tenir compte de la nécessaire coordination avec les dispositifs voisins, français ou suisses.

Par ailleurs, parmi les organisations partenaires de la protection de la population, l'OCPPAM est plus particulièrement concerné par la mise en place du dispositif d'intervention de la protection civile et des sapeurs-pompiers. Il est ainsi de son ressort de former les personnels, de déterminer les équipements et matériels requis ainsi que d'exercer une surveillance sur ces organisations.

Par le biais de l'arrondissement militaire qu'il chapeaute, l'OCPPAM garantit la mise en œuvre de l'obligation de servir tant au sein de l'armée que de la protection civile et est donc le lien cantonal avec l'institution militaire.
L'office gère toute l'infrastructure ainsi que les moyens logistiques cantonaux mis à disposition de la protection civile, des sapeurs-pompiers et de l'Armée, afin que ces entités soient en mesure de remplir leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, l'OCPPAM assure l'exécution des missions en matière d'approvisionnement économique du pays que la Confédération confie aux cantons.

Organisation

Pour mener à bien les tâches qui lui incombent, la direction générale de l'OCPPAM s'appuie sur quatre services, soit :

- Le service de la protection de la population et de l'obligation de servir ;
- Le centre d'instruction feu et protection civile ;
- Le service de sécurité incendie et technique ;
- Le centre de logistique civile et militaire.

Service de la protection de la population et de l'obligation de servir

Le service de la protection de la population et de l'obligation de servir, comme son nom l'indique, est le pivot de la mise en œuvre au niveau cantonal de la protection de la population.
Il est ainsi responsable de la réalisation de l'analyse des risques et veille à la mise en place et à l'état de préparation du dispositif de coordination de l'intervention.
Il intègre également des activités de coordination dans le domaine NRBC visant à mettre en œuvre la politique ABC nationale au niveau du canton de Genève. Cela inclut l'élaboration de concepts généraux dans les domaines nucléaire, radiologique, biologique, et chimique. De ces concepts découlent la formation, l'équipement et l'exercice des partenaires potentiellement impliqués dans les événements NRBC.

Deux secteurs particuliers sont par ailleurs rattachés à ce service : celui des affaires militaires et de l'obligation de servir et celui de la protection civile.
Le secteur des affaires militaires et de l'obligation de servir assume les tâches de l'arrondissement militaire. Il est le répondant pour toutes les tâches dévolues au canton dans le domaine militaire (à l'exception de la perception de la taxe d'exemption à l'obligation de servir). Il assure la gestion administrative des citoyens astreints au service militaire et à la protection civile. A cet effet, il applique les législations fédérales et cantonales y relatives.

Secteur des affaires militaires et de l'obligation de servir, quelques chiffres 2016 :

- Nombre de journées d'information aux conscrits : 46 ;
- Nombre de participants aux journées d'information aux conscrits : 2'167, dont 17 femmes ;
- Nombre de conscrits genevois ayant passé le recrutement : 2'194, dont 1'325 déclarés aptes au service militaire (60,4 %).

Le secteur de la protection civile est, quant à lui, chargé de mettre en œuvre et de contrôler l'application des dispositions légales en matière de protection civile. Il est

actif dans les domaines de la planification et du contrôle des organisations de protection civile, de la coordination des interventions (notamment pour les interventions au profit de la collectivité de grande ampleur), de désignation du matériel standardisé, de la protection des biens culturels et du suivi des ouvrages de protection civile.

Secteur de la protection civile, quelques chiffres 2016:
- Effectifs de la protection civile: 3'642, dont 9 femmes (dans 11 organisations);
- Interventions: 90 hommes pour une durée de 157 jours;
- Engagements au profit de la collectivité: 1'072 hommes pour un total de 1'337 jours.

Centre d'instruction feu et protection civile

Le centre d'instruction feu et protection civile (CIFP) est un centre de compétences en matière de formation feu et protection civile. Il offre un nombre important de prestations de formation.
Il dispense plus particulièrement les formations prévues par les législations fédérales et cantonales en matière de protection civile et pour les sapeurs-pompiers, tant pour le personnel, les spécialistes, les cadres que les instructeurs.
Il déploie également des activités de formation au profit des équipes de première intervention présentes dans certains établissements/entreprises plus sensibles au risque incendie.
Par ailleurs, il dispense annuellement une leçon de prévention et sécurité incendie aux élèves du primaire afin de les sensibiliser au comportement à adopter en cas d'incendie, selon le Plan d'études romand (PER).

Centre d'instruction feu et protection civile, quelques chiffres 2016:
- Cours et écoles pour les sapeurs-pompiers: 36 pour 587 participants;
- Cours de prévention et sécurité incendie destinés aux établissements publics, aux pensions, institutions et entreprises astreintes: 53 cours pour 1'115 participants;
- Cours et écoles pour la protection civile: 76 pour 718 participants.

Service de sécurité incendie et technique

Le service de sécurité incendie et technique surveille le dispositif de défense incendie cantonal, effectue le suivi administratif des corps de sapeurs-pompiers et contrôle leur état de préparation, par le biais d'inspections.
Il a également pour mission d'assurer des prestations liées aux domaines de la prévention incendie, des ascenseurs, du ramonage, du réseau hydraulique de défense incendie et de la sécurité incendie des manifestations éphémères.

Service de sécurité incendie et technique, quelques chiffres 2016:
- Effectif des sapeurs-pompiers volontaires: 1'588 (dans 44 corps);
- Manifestations éphémères annoncées au service: 1'248;
- Ascenseurs et assimilés répertoriés: 18'282.

Centre de logistique civile et militaire

Ce service est responsable de l'exploitation des installations de la place d'armes cantonale et du centre d'instruction feu et protection civile de Bernex. Il assume également l'entretien du matériel d'armée, la gestion du matériel standardisé de protection civile ainsi que d'équipements spécifiques des sapeurs-pompiers. En outre, il fournit des prestations logistiques à l'administration cantonale, notamment des travaux de menuiserie ou d'exploitation d'un garde-meubles.
Le centre de logistique civile et militaire apporte également son soutien aux partenaires de la sécurité lors des différentes manifestations internationales qui se déroulent fréquemment à Genève.

Centre de logistique civile et militaire, quelques chiffres 2016:
- Nuitées à la caserne des Vernets (usage militaire): 77'528;
- Nuitées à Epeisses: 14'114;
- Fusils d'assaut remis en état: 1'014.

Direction générale

La direction générale comprend notamment les secteurs des ressources humaines et des finances, essentiels au directeur général pour assurer la conduite opérationnelle de l'office.
La fonction d'inspecteur cantonal du feu est également rattachée à la direction générale. Ce positionnement lui permet de bénéficier des activités de plusieurs services de l'OCPPAM dans l'accomplissement de sa mission de définition de l'organisation de défense incendie du canton.
Le secteur « Recherches & études stratégiques et juridiques » fournit au directeur général et aux services de l'OCPPAM un appui déterminant dans l'exécution de leurs tâches courantes ainsi qu'un soutien indispensable dans le cadre des réflexions permanentes à mener sur l'évolution des moyens à mettre en œuvre pour la protection de la population et les affaires militaires.
En outre, il assume, selon les instructions de l'office fédéral de l'approvisionnement économique du pays, la coordination des tâches d'exécution en cas de pénurie de biens d'importance vitale, en collaboration avec les services de l'administration cantonale ainsi que les communes.
Enfin, le secteur télématique complète la direction générale. Il est chargé de la coordination des moyens télématiques de la protection de la population sur le canton et plus spécifiquement de l'acquisition, la gestion, la programmation, la surveillance de ces moyens en matière d'alarme à la population, d'alarme aux intervenants et de radiocommunication.

Chantiers majeurs

Plusieurs grands dossiers sont actuellement gérés par les services de l'OCPPAM, couvrant tous ses domaines d'activités.
Ainsi, trois réformes majeures sont actuellement à l'étude.

Elles portent sur les dispositifs organisationnels des sapeurs-pompiers, de la protection civile et sur la mise en place d'un nouvel état-major cantonal de conduite en cas de catastrophe ou de situation exceptionnelle.

Défense incendie

S'agissant du concept de défense incendie cantonal, le canton a entrepris l'adaptation du dispositif datant de 1973 aux risques actuels. Cette réforme doit également permettre de réduire les temps d'intervention et se rapprocher des standards reconnus en la matière sur le plan national (respectivement 10/15 minutes en zones fortement/faiblement bâties). L'implantation des bases opérationnelles des sapeurs-pompiers n'a pas suivi l'évolution démographique et du patrimoine bâti, il convient dès lors de revoir en profondeur la localisation des casernes ainsi que les principes de collaboration entre entités volontaires et professionnelles. A terme, un seul corps unifié de sapeurs-pompiers devrait opérer sur le territoire, sous la conduite d'une structure intercommunale.

Protection civile

Dans le domaine de la protection civile, les réflexions s'orientent sur deux axes: le regroupement d'organisations existantes et la professionnalisation de la conduite. L'objectif est de garantir un niveau de conduite homogène dans toutes les organisations de protection civile du canton. Composé d'effectifs allant de 200 à 1'000 hommes et de moyens logistiques en conséquence, la fonction de milice a montré ses limites, considérant la charge de travail attachée à certains postes de conduite. Ainsi, le commandement, mais également la gestion du matériel et des ouvrages de protection, nécessitent une plus grande disponibilité pour garantir l'état de préparation d'une organisation. Ce sont ces fonctions qui, à l'instar des responsables d'office chargés de la gestion du personnel, devraient être professionnalisés.

Etat-major cantonal de conduite

L'actuel dispositif cantonal destiné à coordonner une intervention en situation exceptionnelle, connu sous l'appellation Osiris, fait en ce moment l'objet d'un processus d'adaptation devant déboucher sur la mise en place d'un nouvel état-major cantonal de conduite (EMCC) au 1er janvier 2018. Dans la droite ligne du concept de protection de la population tel que pensé au niveau fédéral et pratiqué dans plusieurs cantons, l'objectif est d'institutionnaliser un outil, à disposition de l'autorité politique, pour conduire les interventions nécessaires à la résolution de crise.
La conduite de ce nouvel EMCC est désormais confiée au directeur général de l'OCPPAM, lui-même placé sous l'autorité politique exécutive, le Conseil d'Etat. En situation normale, il est accompagné d'un comité de direction composé du commandant de la police du commandant du service d'incendie et de secours de la Ville de Genève ainsi que du chef de la brigade sanitaire cantonale. Ces personnes pourront également, à l'avenir, assurer la suppléance du chef EMCC, en cas d'indisponibilité de ce dernier.

Un nouveau chef d'état-major complète la nouvelle organisation. Il a pour fonction principale de veiller à l'état de préparation du dispositif. A cet effet, un accent particulier sera porté sur la formation et l'entraînement des personnes intégrées à l'EMCC. Les travaux menés dans le cadre de l'analyse des risques serviront de socle de référence aux activités préparatoires menées au sein de l'EMCC.

Quant à la composition des autres membres de l'EMCC, on y retrouve les responsables des cellules représentantes d'organisations partenaires ou encore chargées de thématiques particulières. Il s'agit des cellules suivantes police, transmission, accueil et enquête, protection civile, sapeurs-pompiers, sanitaire, logistique, systèmes d'information, réseaux fixes, transports et NRBC. D'autres entités peuvent également y être représentées en fonction des besoins: la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, l'état-major cantonal de liaison territorial genevois, l'aéroport international de Genève ou encore le Ministère public cantonal.

Enfin, sur le fonctionnement, un premier niveau d'alerte est activé lorsqu'une problématique pouvant affecter le canton mérite un suivi. A ce stade, le chef EMCC réunit le CODIR et l'un ou l'autre responsable de cellules pour analyser les conséquences potentielles et les éventuelles mesures préparatoires à prévoir. Le niveau suivant, la mise sur pied partielle, est décrété pour conduire une intervention ne nécessitant pas la présence de l'intégralité des responsables de cellules. Le troisième niveau, celui de la mise sur pied totale, implique la convocation de l'ensemble des cellules. De la sorte, le dispositif est à même de s'adapter à l'évolution d'une situation donnée, par sa capacité de montée en puissance.

Place d'armes

L'avenir de la place d'armes de Genève est également un sujet d'importance pour l'OCPPAM. Attentif au futur développement de l'Armée (mise en œuvre du DEVA), le canton de Genève est particulièrement intéressé par le maintien de la présence militaire sur son territoire pour garantir disponibilité et rapidité de réponse pour les nombreuses missions d'appui qu'elle accomplit au profit de la société civile.
Force est toutefois de constater que l'Armée bénéficie aussi de son implantation à Genève. En premier lieu pour les opportunités de mise en condition que le canton lui offre, mais également comme vitrine de son expertise, internationalement reconnue, dans le domaine du sauvetage. Cette expérience est régulièrement sollicitée dans le cadre de certifications d'entités étrangères de secours, sous l'égide d'organisations relevant des Nations Unies, lors d'exercices ayant pour théâtre le centre de compétences des troupes de sauvetage d'Epeisses.
Pour ces différentes raisons, l'OCPPAM s'engage activement dans le projet de relocalisation des activités

militaires dans le canton de Genève. Si la libération du site de la vénérable caserne des Vernets pour réaliser des logements participe à la lutte contre la pénurie locale, le réaménagement des sites militaires de Meyrin-Mategnin, Aire-la-Ville et Epeisses permettra à l'Armée de bénéficier d'infrastructures modernes et répondant aux exigences d'une instruction de pointe.

Dans les grandes lignes, un nouvel édifice d'hébergement de troupes verra le jour à Meyrin-Mategnin (les travaux ont déjà débuté, après que le crédit de réalisation a été accepté à plus de 68 % de la population genevoise en février 2016). Les bâtiments d'Aire-la-Ville seront transformés pour accueillir l'ensemble des activités logistiques du canton au profit de l'Armée mais également des ateliers mécaniques de la police. Cette mutualisation entre acteurs militaires et civils atteindra son apogée sur le site d'Epeisses. Déjà dédiées à l'instruction des troupes de sauvetage, ses infrastructures vont être complétées par de nouveaux bâtiments et équipements à même de satisfaire les formations militaires ainsi que des organisations de secours du canton (protection civile et sapeurs-pompiers principalement). Le futur centre d'instruction des troupes de sauvetage d'Epeisses se verra ainsi renforcé dans son statut de pôle de compétences.

Conclusion

La sécurité est la base indispensable, sans laquelle les autres droits et libertés sont vains et dont dépend la sauvegarde des institutions démocratiques et des libertés fondamentales.

Comme le rappelle Monsieur le Conseiller d'Etat Pierre Maudet, ministre chargé du département de la sécurité et de l'économie, dans sa « Vision 2030 » de stratégie sécuritaire, « *la sécurité n'est pas une liberté en tant que telle, c'est un objectif de valeur constitutionnelle qu'il appartient à l'Etat d'atteindre dans toute la mesure du possible, en respectant les principes du droit. La sécurité ne prime pas sur la liberté, elle la garantit. Elle permet d'assurer l'intégrité physique des personnes, l'exercice des libertés, celle d'aller et de venir, et de jouir paisiblement de ses biens.* »

Les missions de l'OCPPAM s'inscrivent parfaitement dans cet esprit. Pour l'office, la sécurité de la population genevoise est un enjeu permanent. Avec la mise en œuvre des grands dossiers évoqués précédemment, l'OCPPAM confirme son statut d'entité cantonale chargée de la protection de la population et des affaires militaires, en cohérence des organisations en place au sein de la Confédération et des autres cantons. Ces démarches permettront d'optimiser son efficience et son efficacité à long terme.

Conformément à la volonté politique, « *à la réflexion succédera l'action, en agrégeant les nombreux chantiers en cours ou encore à engager à Genève, mais aussi en reliant les acteurs pour plus de coopération, de solidarité et de confiance.* »

J. F.

Meyrin-Mategnin : Première pierre

Genève – 7 avril 2017 à 17h00 : La première pierre du bâtiment de stationnement de troupe de Meyrin-Mategnin a été posée en présence du chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) et du conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité et de l'économie (DSE). La reconstruction de ce site s'inscrit dans un ensemble d'opérations visant la libération du site de la caserne des Vernets. Parallèlement le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil deux projets de loi pour la transformation des infrastructures du centre logistique d'Aire-la-Ville et la réalisation de bâtiments pour le Centre d'instruction des troupes de sauvetage à Epeisses.

La relocalisation des activités aux Vernets se fera sur trois sites déjà dédiés à des activités militaires :

- Meyrin-Mategnin par la réalisation d'un nouveau bâtiment de stationnement et d'hébergement de troupe pour environ 300 militaires ;
- Epeisses (Avully) par la construction des bâtiments nécessaires à la transformation de l'actuelle place d'exercice des troupes de sauvetage en centre d'instruction ;
- Aire-la-Ville par la transformation de l'actuel dépôt en centre de logistique militaire et civile comportant des ateliers de maintenance et de gestion du matériel, des dépôts et des places de stationnement.

Le premier de ces trois projets a fait l'objet d'un crédit d'investissement de 20,87 millions adopté par le Grand Conseil le 16 avril 2015. Contesté par référendum, il a été approuvé en votation populaire cantonale par plus de 68 % des voix le 28 février 2016. Les deux autres crédits d'investissement, respectivement de 34,47 et 24,95 millions de francs, viennent d'être adoptés par le Conseil d'Etat qui les a transmis au Grand Conseil.

La réalisation de ces nouvelles infrastructures militaires genevoises représente un coût global d'environ 80 millions de francs. L'investissement est à charge du canton mais sera financé en partie par le groupe d'investisseurs 'Ensemble,' qui réalisera l'opération immobilière les Vernets. Sa participation d'un montant de 22 millions de francs contribuera à la relocalisation de l'armée. A terme, le site des Vernets mettra à disposition 1500 nouveaux logements (dont 300 logements pour étudiants), 24'000 m² d'activités et 8'000 m² d'équipements et services.

Communication DSE.

Le conseiller fédéral Guy Parmelin et le conseiller d'Etat Pierre Maudet, au lancement des travaux de Meyrin-Mategnin.